HONORAIRES Aparté Immobilier

Appartements et Villas :

De 0 à 250.000 euros -	7, 5% TTC
De 250.001 à 450.000 euros -	6 % TTC
Au-delà de 450.000 euros -	5 % TTC

du prix de vente affiché avec un minimum de 5.000 euros TTC.

Commerces et Terrains : 10 % TTC du prix de vente.

Tous les prix affichés en vitrine et en publicité sont commissions incluses.